

# Décisions du Conseil Municipal du 19 février 2021

- 8 présents et 3 absents ayant donné pouvoir à Laurent DETRIE ; Jean Paul LAROYENNE et Dominique LAFFAGE

- **Secrétaire de séance** : Hervé MICHAUD

- **Intervention de Maryline Caravati-Bresson**, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Lure sur le thème : Projet de territoires et coopération avec les Communes. Un questionnaire sera adressé à chaque membre du Conseil Municipal afin que chacun puisse s'exprimer.

- **Rénovation intérieure de la Mairie** : Depuis la création de la Mairie inaugurée en 1992, aucuns travaux n'ont été effectués, excepté les travaux de mise en accessibilité en 2017. La moquette murale a bien vieilli et cache en partie de nombreuses fissures du doublage en brique, idem dans les parties, entrée et sanitaires. Une consultation d'entreprises a été réalisée, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier les travaux à l'entreprise CAREME de Froiderterre pour un montant de 6 740 € HT. Les travaux débuteront la 2<sup>ème</sup> semaine de mars.

- **Stérilisation des chats errants** : Le Conseil Municipal donne son accord pour renouveler la convention avec 30 millions d'amis pour la capture et la stérilisation de 12 chats pour la campagne de 2021 pour un montant de 50 % des frais soit : 420 €. Le Conseil Municipal remercie Madame Angélique Michaud bénévole qui a eu des résultats encourageants sur la précédente campagne.

- **Fauchage voiries communautaire** : Une nouvelle convention établie par la CCPL et la Mairie de La Neuville-Les-Lure est acceptée par le Conseil Municipal pour la période allant du 01 mars 2021 au 31 décembre 2026 avec une revalorisation du coût horaire qui passe à 58€ TTC

- **Subventions voyages scolaires** : Afin de répondre favorablement aux établissements scolaires pour les élèves du village participant à des voyages scolaires ; une subvention de 35 € par élève sera versée sur justificatif nous informant de la participation effective de l'élève au voyage.

- **Cartes avantages jeunes** : Le Conseil Municipal décide de renouveler la distribution gratuite des cartes avantages jeunes et ce malgré la pandémie « COVID 19 » pour les jeunes de 7 ans à 21 ans qui se feront inscrire en Mairie.

**Questions diverses** : Installation d'un défibrillateur à la salle polyvalente. (obligatoire en 2022)

- Mise à jour du document unique (obligatoire) réalisée en février avec l'aide du Centre De Gestion 70.

- Élections Départementale et Régionale le 13 et 20 juin 2021.

- Réflexion sur l'entretien des trottoirs par les riverains.

- Travaux d'entretien de l'église (chauffage, électricité, maçonnerie dans le clocher).

- Études et faisabilité de transformer l'ancien appartement de l'instituteur en 2 logements en utilisant le grenier.